



CONDAMNATION D'INDIVIDUS AYANT AGRESSE LES SAPEURS-POMPIERS DU GARD EN INTERVENTION 17 janvier 2017

En juin 2016, lors d'une intervention, quatre sapeurs-pompiers du centre de secours de Vergèze ont été pris à partie, agressés et menacés verbalement par plusieurs individus.

Le Sdis et les sapeurs-pompiers présents lors de cette intervention ont déposé plainte. L'audience a eu lieu le jeudi 12 janvier 2017 au tribunal de Nîmes.

Le tribunal a prononcé le jour-même son jugement à l'encontre des trois prévenus :

- l'un d'eux a été relaxé de toutes les poursuites dont il faisait l'objet,
- les deux autres ont été reconnus coupables du délit d'outrage et du délit de menace de mort sur une personne chargée d'une mission de service public. Ils ont été condamnés à une amende de 800 € chacun.

Les constitutions de partie civile des quatre sapeurs-pompiers volontaires et celle du Sdis ont été jugées recevables.

Les deux prévenus ont été solidairement condamnés à payer :

- 150 € de dommages et intérêts à chacun des pompiers,
- 1 € au Sdis 30,

Le jugement peut faire l'objet d'un appel.

Le Sdis du Gard et son conseil d'administration se félicitent de cette décision de justice.

Contacts :

Cellule Communication

04.66.63.36.00

communication@sdis30.fr

Lt-colonel Sébastien Paletti

Chargé de communication

06.22.50.46.79

s.paletti@sdis30.fr

Suivez nous sur :



Sapeurs-pompiers du Gard compte officiel



@pompiersdugard



www.sdis30.fr



Sapeurs-pompiers du Gard